

**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1113-24**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 août 2024, le Règlement 1113-24 relatif à l'aménagement et l'entretien des ponceaux et des fossés.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce vingt-deuxième (22<sup>e</sup>) jour du mois d'août deux mille vingt-quatre (2024).

Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière